



**REGLEMENT – GTC by Clermont Auvergne Métropole  
EDITION 2020 (DIMANCHE 13 SEPTEMBRE)**

**1. ORGANISATION**

L'association GRAND TRAIL DE CLERMONT (GTC) organise LE GRAND TRAIL DE CLERMONT-FERRAND le dimanche 13 SEPTEMBRE 2020 à la Grande Halle d'Auvergne **dans le cadre de la Foire Internationale de Clermont-Cournon.**

**2. EPREUVES**

**LE GTC** se décline en 3 courses chronométrées (avec dossards et puces) dénommées :

- **MARDOUX TRAIL 12 KM**, course de pleine nature de 12 km de 470m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2004. Le départ est fixé le dimanche 13 septembre 2020 à **10h30** à la Grande Halle d'Auvergne (rappel des consignes de course 5 minutes avant le départ).

- **GERGO TRAIL 22 KM**, course de pleine nature de 22 km pour 900 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2002. Le départ est fixé le dimanche 13 septembre 2020 à **10h** à la Grande Halle d'Auvergne (rappel des consignes de course 5 minutes avant le départ).

- **DIRECTISSIME PUY-DE-DÔME/ZENITH 33 KM**, course de pleine nature de 33 km pour environ 1840 m de dénivelé négatif et 770 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, nés avant le 31 décembre 2000. Le départ est fixé le dimanche 13 septembre 2020 à **10h30** au Sommet du Puy-de-Dôme (rappel des consignes 5 minutes avant le départ).

**En s'inscrivant à la Directissime Puy-de-Dôme/Zénith, le coureur s'engage à se rendre au lieu du départ de la course (Sommet du Puy-de-Dôme) UNIQUEMENT par les moyens mis à disposition par l'organisation le dimanche 13 septembre 2020, à savoir : trajet en bus depuis la Grande Halle d'Auvergne, lieu de retrait des dossards, jusqu'à la gare du Panoramique des Dômes, puis trajet en train à crémaillère jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme depuis la gare du Panoramique des Dômes. TOUT COUREUR SE RENDANT PAR SES PROPRES MOYENS AU DÉPART DE CETTE COURSE SE VERRA REFUSER LE DÉPART**

**La Directissime et le Gergo Trail sont des courses en semi autosuffisance.**

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

*Règlement Grand Trail de Clermont-Ferrand by Clermont Auvergne Métropole – Édition 2019  
(Au 16/06/2020 susceptible de modifications)*

Toutes les arrivées se font à la Grande Halle d'Auvergne avec possibilité pour les coureurs de la Directissime, du Mardoux Trail et du Gergo Trail d'accéder aux douches sur présentation de bracelets remis par l'organisation lors du retrait des dossards.

### 3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; ou licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### 4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation [www.trail-clermont.fr](http://www.trail-clermont.fr) onglet PARTICIPER.

Possibilité de vérifier son état d'inscription sur le site internet et sur la plateforme internet dédiée par le prestataire *inscriptions/chronométrage* via l'onglet VERIFIER.

Droits d'engagement :

- **MARDOUX TRAIL 12 KM** : 10 € SOLO ou 15 € DUO + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Internationale de Clermont-Cournon valables du 12 au 20 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet sur le site [www.trail-clermont.fr](http://www.trail-clermont.fr) le **jeudi 10 septembre à 12h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 400.
- **GERGO TRAIL 22 KM** : 20 € ou 35 € DUO + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Internationale de Clermont-Cournon valables du 12 au 20 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet le **jeudi 10 septembre à 12h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 400.
- **DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM** : 30 € ou 50 € DUO + frais internet incluant un lot coureur et deux entrées à la Foire Internationale de Clermont-Cournon valables du 12 au 20 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet le **jeudi 10 septembre à 12h**. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 500.

### 5. ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement à l'adresse suivante : Association GTC, Bureaux de la Foire Internationale de Clermont-Cournon, Centre d'Affaires du Zénith, Trident Bâtiment E, 46 rue de Sarliève - CS 70036 - 63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 31 août 2020 cachet de La Poste faisant foi.

Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

**NOTA : GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION.** Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué en dehors des conditions décrites ci-dessus. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

## 6. EQUIPEMENT

**Pour la DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM et le GERGO TRAIL 22 KM :**

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile.
- Gants ou bandeau en fond de sac en cas de mauvaises conditions météo

Matériel **OBLIGATOIRE** :

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Vivres de course.
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).

Matériel **non autorisé** :

- Pour des raisons de sécurité et d'équité, les bâtons sont interdits sur la DIRECTISSIME et LE GERGO TRAIL.

**Pour le MARDOUX TRAIL 12 KM et le CHALLENGE NOCTURNE 12 KM :**

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile.
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.
- Vivres de course.
- Gants ou bandeau en fond de sac en cas de mauvaises conditions météo

Matériel **OBLIGATOIRE** :

- **Uniquement pour le CHALLENGE NOCTURNE 12 KM :** frontale, coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichages, site internet et réseaux sociaux).

Matériel **non autorisé** :

- Pour des raisons de sécurité et d'équité, les bâtons sont interdits sur le MARDOUX TRAIL.

## 7. ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. **Le port de ce dossard sur le sac ou sur la jambe n'est pas autorisé.**

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

Règlement Grand Trail de Clermont-Ferrand by Clermont Auvergne Métropole – Édition 2019  
(Au 16/06/2020 susceptible de modifications)

Retrait des dossards au magasin ATHLERUNNING 5 rue des Chazot à Aubière (63170) le :

- Jeudi 10 septembre 2020 de 12h à 14h et de 16h à 19h.
- Vendredi 11 septembre 2020 de 11h à 14h.

Retrait des dossards à la Foire Internationale de Clermont-Cournon–Grande Halle d'Auvergne le :

- Samedi 12 septembre 2020 de 10h à 19h sur le lieu de départ de la course dans le cadre de la Foire Internationale de Clermont-Cournon.
- Dimanche 13 septembre 2020 à partir de 7h et jusqu'à 20 min avant le départ de chaque course sur le lieu de départ de la course dans le cadre de la Foire Internationale de Clermont-Cournon.

**ATTENTION !!! Les coureurs de la Directissime Puy de Dôme/Zénith, doivent se présenter à 8h10 maxi devant les bus de transfert.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **8. POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT**

**Pour tenir compte de la crise sanitaire liée au Covid-19, les ravitaillements sont retirés et remplacés par un sachet individuel (contenant fruits secs, barres, compotes) remis lors du retrait des dossards. Vous trouverez uniquement des points d'eau le long des parcours.**

Des postes de contrôle et des points d'eau sont répartis le long des parcours (**uniquement pour le MARDOUX TRAIL 12 KM, le GERGO TRAIL 22 KM, la DIRECTISSIME PDD/ZENITH 33 KM**) Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux points d'eau :

- Un poste à mi-parcours pour **le MARDOUX TRAIL 12 KM**
- Un poste (13<sup>ème</sup> km) pour le **GERGO TRAIL 22 KM**
- Deux postes (13<sup>ème</sup> km ; 23<sup>ème</sup> km) pour **la DIRECTISSIME**. Un poste de pointage chrono intermédiaire sur **la DIRECTISSIME**.

## **9. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Respect du code de la route et des consignes des signaleurs et membres de l'organisation lors des traversées de routes.

Surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Enfin, l'organisation se réserve le droit d'instaurer, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves selon demandes de modifications des parcours imposées par les instances administratives après la publication des parcours sur le site internet et les autres supports de communication utilisés.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier l'arrivée avant la fermeture de la foire de Clermont-Cournon.

## **11. ABANDON**

En cas d'un accident ou d'une blessure dans laquelle le participant est immobilisé et ne peut atteindre un poste de contrôle, il doit activer l'opération de sauvetage en appelant les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard (ou le 112 en cas d'absence de couverture réseau).

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

## **12. PENALISATION – DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à l'une des 3 courses chronométrées, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer au poste intermédiaire chrono automatique de la Directissime 33 km
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire, détaillé dans l'article 6 du présent règlement
- se soumettre au contrôle anti dopage éventuel
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture sur et en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## **13. JURY D'EPREUVE**

Il est composé :

- du comité d'organisation
- de l'équipe médicale présente sur la course
- des responsables des postes de contrôle concernés

## **14. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

**En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.**

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

## **15. ASSURANCE / RESPONSABILITE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

## **16. ENVIRONNEMENT / ADHESION A L'ASSOCIATION GTC**

**Parce que nous aimons la nature et qu'elle est le lieu de notre pratique, respectons-la.** Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

**Ne jetez ni emballage, ni mouchoir.**

Respectez la faune et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce tracé et des espaces naturels et villages traversés. Tout concurrent surpris en infraction sera **immédiatement disqualifié.**

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur la ligne départ/arrivée de la Grande Halle d'Auvergne avec le concours des services de Clermont-Auvergne Métropole pour les points de ravitaillements et de la Grande Halle d'Auvergne pour le départ/arrivée.

L'organisation a souhaité, dans une démarche citoyenne et environnementale, s'adjoindre pour l'organisation de ce trail, l'association Grand Trail de Clermont dont l'objet est d'assurer la protection de l'environnement en marge des événements sportifs de masse, d'informer et sensibiliser les participants et le public sur ces thématiques, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature. Ainsi, le tarif de l'inscription au Grand Trail de Clermont comprend, pour tous les participants aux courses chronométrées, l'adhésion (valorisation 1 €) à l'association Grand Trail de Clermont afin d'assurer la protection de l'environnement avant, pendant et après l'événement.

## **17. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge.

**GERGO TRAIL ET MARDOUX TRAIL** : lot et invitations Foire à tous les inscrits remis au retrait des dossards.

**DIRECTISSIME 33 KM** : lot et invitations Foire à tous les inscrits remis au retrait des dossards.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : [www.trail-clermont.fr](http://www.trail-clermont.fr) et sur le site de notre partenaire CHRONO [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr)

**Une remise des récompenses avec podium sera organisée (heure précise à définir) :**

**Podium hommes : 5 premiers scratch du 33 km et les 3 premiers sur les autres courses.**

**Podium femmes : 3 premières scratch de chaque course.**

**1<sup>er</sup> cadet, 1<sup>er</sup> junior, 1<sup>er</sup> espoir, 1<sup>er</sup> senior et 1<sup>er</sup> master hors scratch hommes et femmes.**

## **18. DROITS A L'IMAGE**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **19. INFORMATIQUE ET LIBERTE**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Contacts et informations sur [www.trail-clermont.fr](http://www.trail-clermont.fr)